

Le 9 mars 2006

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

Par courriel et par messenger

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année
tarifaire 2006-2007
Dossier Régie : R-3579-2005
Notre dossier : R000162//FE

Chère consœur,

Veillez trouver ci-jointe la mise à jour du dossier tarifaire du Distributeur conformément aux directives et ordonnances émises dans la décision D-2006-34. Ce document est déposé au dossier sous la cote HQD-16, Document 1 (B-78). Le Distributeur joint également en annexe la *Justification des modifications apportées au texte des tarifs*, en format 3 colonnes, le *Texte des tarifs et conditions du Distributeur* et le *Code de conduite du Distributeur* révisés en fonction de la décision D-2006-34. Un fichier Excel, en support à la pièce est HQD-16, est également déposé.

Suite à la mise à jour du dossier, la hausse des tarifs au 1^{er} avril 2006 s'élève à **5,33 %**. Cette hausse tient compte des conclusions émises par la Régie dans sa décision D-2006-34.

De manière plus précise, la pièce HQD-16, Document 1, reflète les informations suivantes :

- Le revenu requis de 2006 s'établit à **10 050,4 M\$**.
- Ce revenu requis tient compte d'achats d'électricité et de transport de **7 506,7 M\$**.

- Les coûts de distribution et services à la clientèle s'élèvent à **2 543,7 M\$**. Ils reflètent la mise à jour du taux de rendement sur l'avoir propre sur la base du *Consensus Forecast* de janvier 2006 et l'ajustement de la base de tarification de l'année 2006 suite à l'approbation d'y inclure les comptes de frais reportés au moment de leur disposition ou amortissement.
- Le coût moyen pondéré du capital pour l'année 2006 s'élève à **7,75 %**. Le coût de la dette s'établit à **7,64 %** et le taux de rendement sur l'avoir propre à **7,96 %**.
- Le coût du capital prospectif de l'année 2006 est de **6,53 %**.
- La base de tarification inclut 125,9 M\$ relatifs au compte de frais reportés du tarif BT et s'établit, pour l'année 2006, à **8 919,1 M\$**.
- La provision réglementaire de l'année 2006 se chiffre à **141 M\$**.

En conséquence, le Distributeur demande respectueusement à la Régie d'approuver la grille des tarifs au 1^{er} avril 2005, le *Texte des tarifs et conditions du Distributeur* et le *Code de conduite du Distributeur* soumis à la pièce HQD-16, Document 1.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.



Éric Fraser

/mb

c.c.: Intervenants (liste en annexe) (par courriel seulement)

p.j.